



COMPTE RENDU INTÉGRAL

Mardi 26 octobre 2021 - **NARBONNE**

RÉUNION PUBLIQUE - 18H-20H - 9 PARTICIPANTS

Commission particulière du débat public (CPDP)

M. Étienne BALLAN
Président

M. Arthur LAUNEAU
Membre

M. Antoine LANDEAU
Membre du secrétariat général
de la CPDP

Mme Élise TROUVÉ-BUISSON
Membre du secrétariat général
de la CPDP

Intervenants

M. Frédéric AUTRIC
Directeur de projet éolien
flottant à la DREAL Occitanie

M. Yannick BOCQUENET
RTE

M. Bernard PEREZ
Président du CRPM Occitanie

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Bonsoir. Nous enregistrons les échanges, il y aura ensuite un compte rendu. Je m'appelle Étienne BALLAN. Je suis président de la Commission particulière du débat public EOS sur les Eoliennes flottantes en Méditerranée. Nous sommes ce soir avec Arthur LAUNEAU, membre de la commission, Élise et Antoine qui sont dans le secrétariat général. Tout de suite, pour vous prévenir, Arthur va passer pour vous faire signer une feuille. Même si on a les masques et que l'on fait attention, c'est important de donner vos coordonnées. Nous ne nous en servons qu'en cas de cluster ou de cas de Covid attesté. D'ailleurs, ce n'est même pas nous qui nous nous en servons, mais c'est l'assurance-maladie qui, éventuellement, vous appellerait si l'un d'entre nous était malade. Donc, c'est important de donner votre numéro de téléphone, mais nous ne nous en servons pas pour le débat ou pour vous envoyer quoi que ce soit. Comme j'ai commencé les présentations, je vous propose que l'on fasse un petit tour de table pour voir qui est qui. Vous avez repéré la commission et le secrétariat général. Nous pouvons faire le tour pour vous présenter.

... **M. Frédéric AUTRIC**, Directeur de projet éolien flottant à la DREAL Occitanie

Frédéric AUTRIC, je suis le directeur de projet Éoliennes flottantes en Méditerranée à la DREAL Occitanie. Je dépends du ministère de la Transition écologique que je représente ce soir.

... **M. Yannick BOCQUENET**, RTE

Bonsoir. Yannick BOCQUENET, Réseau de transport d'électricité, donc l'entité qui assure l'acheminement de l'électricité depuis la ferme éolienne jusque sur le réseau terrestre.

... **M^{me} Anouck RIO-BARCONNIERE**, DREAL Occitanie

Anouck RIO-BARCONNIERE, chargée de mission éolien flottant en Méditerranée à la DREAL Occitanie. Je travaille avec Frédéric AUTRIC.

... **M^{me} Anne-Isabelle GIRES**, RTE

Bonjour. Anne-Isabelle GIRES, je travaille aussi au Réseau de transport d'électricité avec Yannick.

... **M^{me} Martine VITAU**X, Citoyenne

Martine VITAU, habitante de la Narbonnaise.

... **Intervenant non identifié [00:02:40]**

Je vais répondre la même chose que ma voisine. Je suis auteur-photographe et j'ai fait un travail durant de longues années, que je poursuis, sur l'évolution du paysage, le patrimoine en Occitanie

et plus particulièrement sur les départements de l'Aude et de l'Hérault. Je suis auteur de plusieurs ouvrages sur le sujet. Je suis aussi bien concerné par les éoliennes en mer que par tout ce qu'il se passe sur le territoire au sol.

... **M. Max CANEL**, Retraité

Je suis Max CANEL, je suis retraité. Je suis intéressé par ce projet à plus d'un titre. D'abord, parce que je suis Nouvellois et donc préoccupé par les connexions avec l'extension portuaire. Et également parce que, d'une manière générale, je suis très intéressé par le développement de l'éolien offshore.

... **M. Chérifa XXX [00:03:37]**, Citoyenne

Chérifa, je viens par curiosité et pour m'informer.

... **M. Bernard PEREZ**, Président du CRPM Occitanie

Bernard PEREZ, président du CRPM, comité régional des pêches et des élevages marins, Occitanie et pêcheur à Port-la-Nouvelle.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDPD

Merci beaucoup. Nous allons organiser l'échange de façon assez simple. Je crois que vous étiez presque tous présents ce matin au débat mobile devant la halle. Donc, le principe, c'est que l'on va d'abord vous présenter très brièvement le débat public, à quoi il sert, comment cela fonctionne, etc., par un petit film. Après, nous voulons vous entendre sur vos attentes sur ce type d'échange. Monsieur, vous avez commencé à parler du paysage, par exemple. Si vous venez par curiosité, Madame, c'est peut-être parce que vous avez des questions en tête ou des choses qui vous interrogent ou vous questionnent. Donc, vous pourrez partager cela. Ensuite, nous donnerons la parole aux maîtres d'ouvrage du projet, l'État et RTE, après un petit film de présentation. Ils pourront détailler un petit peu plus le projet, ses raisons, ses objectifs, ses caractéristiques. À ce moment-là, nous pourrons ouvrir la discussion un peu plus largement. Voici la présentation du débat public. Nous rentrerons après plus dans le détail du projet. Nous commençons par la règle du jeu du débat.

[Diffusion d'une vidéo]

Pour compléter brièvement cette présentation, vous avez compris que vous pouvez tous vous exprimer, dire tout ce que vous voulez, avoir accès à de l'information, dire ce que vous pensez, faire des contributions et des propositions, etc. Il y a plein de façons de le faire. Il y a un outil qui est très simple qu'on vous suggère, qui s'appelle « J'entre dans le débat ». C'est quelque chose que vous allez trouver sur le site Internet du débat public eos.debatpublic.fr. Ce sera une façon très simple, je pense notamment à l'issue de cette réunion, si vous le souhaitez, de déposer votre avis et de le construire au regard des arguments d'autres personnes qui se sont déjà exprimées dans la discussion. Il y a plusieurs étapes. C'est très ergonomique. C'est vraiment efficace. Il y a plusieurs thèmes. Vous pouvez

choisir d'entendre, de lire les arguments exprimés par des personnes, du public, des citoyens dans le débat public depuis le début et de réagir. Il y a un exemple sur le paysage marin. Là, vous découvrez les arguments. Là, vous pouvez dire si vous êtes d'accord ou pas, si vous avez envie de réagir. C'est très simple. Cela permet vraiment de se situer. Ce n'est pas que dire si on est d'accord ou pas, vous pouvez écrire ce que vous voulez. Il y a plein de modalités. C'est un outil très utile. Je voulais vous en parler rapidement. Nous allons passer maintenant au film du projet.

... **M. Frédéric AUTRIC**, Directeur de projet éolien flottant à la DREAL Occitanie

Peut-être voir les attentes ?

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Je pense que c'est mieux si l'on voit d'abord le film du projet. Comme cela, cela vous situe le projet et de quoi on va parler. Cela va peut-être aussi vous aider. Après, on donnera la parole aux maîtres d'ouvrage. On sépare le film et votre intervention. Ce film présente le projet.

[Diffusion d'une vidéo]

Je vais devoir m'excuser auprès de vous, car je risque de partir avant la fin de notre réunion pour prendre un train pour rentrer sur Marseille. Je vais rester ici, mais c'est Arthur qui va prendre la main.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Merci, Étienne, pour le début. Ce qu'on vous propose à présent, avant que les responsables du projet vous présentent le projet plus longuement, c'est de faire un tour de table pour partager vos besoins. On aimerait savoir pourquoi vous êtes venus à cette réunion, si vous avez des questions en particulier, s'il y a certains sujets que vous aimeriez que nous abordions ou si vous êtes simplement curieux et que vous avez besoin d'informations de façon générale. La parole est à vous.

... **M. Bernard PEREZ**, Président du CRPM Occitanie

Comme je l'ai dit, je suis le président du comité régional des pêches. Par rapport au projet des fermes pilotes et maintenant des fermes commerciales sur le débat public, nous sommes les premiers impactés et je suis venu pour écouter et répondre sûrement à des interrogations que le public peut avoir. Je serai là pour répondre le plus clairement possible à vos questions.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Donc, amener des éléments sur la pêche. Merci beaucoup.

... **M. Chérifa XXX [00:14:18]**, Citoyenne

Je suis toujours aussi curieuse, mais je n'ai pas d'attentes particulières, sauf celles de comprendre un petit peu les enjeux sur l'environnement marin. Je suis en attente d'en savoir plus.

... **M. Max CANEL**, Retraité

Je suis simple citoyen nouvellois. Je suis un ancien spécialiste de l'hydraulique maritime et des aménagements portuaires. Je me suis intéressé de très près à l'extension du port de Port-la-Nouvelle. Les implications que cette extension a avec l'éolien sont évidentes, puisqu'on a déjà vu et mis en place les premières installations dédiées à la construction d'une des solutions, celle d'EOLMED. On doit aussi accueillir et servir celle de Leucate-Port-Barcarès, qui est différente.

À ce sujet, une question m'a préoccupé. Quel est le gabarit utile pour entrer et sortir ces plateformes de la partie intraportuaire ? Le site de construction est dans la partie historique du port. À cet effet, nous avons dû déconstruire une partie de la passe d'origine alors que les protections extérieures ne sont pas terminées. Je note avec quelque étonnement que les plannings ne se déroulent pas comme prévu. Mais cela, c'est à peine étonnant. Sauf que la coordination entre les deux sujets, la préparation de l'éolien et la finition de l'extension portuaire, est décalée dans le mauvais sens, c'est-à-dire que l'éolien ne peut pas démarrer parce que l'extension portuaire n'est pas terminée. Nous avons dû interrompre, pour des raisons bien compréhensibles d'arrivée de la saison dure des tempêtes, les travaux maritimes. L'extension de la jetée Sud n'est pas terminée. La passe définitive n'est pas complètement fermée. Donc, à ce jour, il peut y avoir en cas de tempête des pénétrations de houle qui gêneraient la zone de préparation des éoliennes. C'est une première remarque.

La deuxième, c'est que le projet prévu pour les fermes pilotes et pour celles qui suivront, si les premières valident ces dispositifs, pour Leucate, ce sont des supports flottants très encombrants. La dimension minimale pour franchir la passe est 80 m à une profondeur qui n'est pas précisée. Mais vu les parties immergées en situation définitive, on peut supposer que même si on met ces plateformes sur ballast, avec des talus, on est contraint, en fonction de la profondeur, à une largeur minimale. Donc, il y a une exigence qu'impose la solution de Leucate qui n'a rien à voir avec ce qui est communément admis en matière de dimensionnement des passes portuaires en général.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Vous faites référence aux flotteurs triportés. C'est bien de cela que vous parlez ?

... **M. Max CANEL**, Retraité

Oui, bien sûr. Sous réserve qu'ils n'évoluent pas d'ici là. Mais comme les choses me paraissent relativement engagées du point de vue des études, j'ai déjà fait cette remarque à Engie à Montpellier et ils m'ont dit que le bureau d'études en prenait note. Mais je ne pense pas qu'ils changeront.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Pour les participantes et les participants, pourriez-vous décrire ce flotteur dont vous parlez ?

... **M. Max CANEL**, Retraité

Les plateformes de Leucate sont des plateformes semi-submersibles avec des piles qui traversent la surface libre et, en dessous, il y a des flotteurs beaucoup plus volumineux qui font que la largeur nécessaire pour sortir et rentrer dans le port est de 80 m minimum. Voilà le schéma. Si la conception de ces plateformes pouvait être aménagée pour réduire cette dimension, ce serait bien. Mais ce serait peut-être déjà trop tard. Ce sont deux sujets.

Le troisième, je l'ai évoqué ce matin. Cela concerne plutôt la liaison RTE. Je me suis étonné du choix non rationnel du tracé de la liaison des éoliennes expérimentales de Gruissan avec le poste transformateur du réseau sur la garrigue de Port-la-Nouvelle. Nous avons trouvé le moyen de prendre un tracé qui contourne le port et la zone résidentielle balnéaire. À mon avis, le tracé qui s'imposait était d'aller directement de l'étang de l'Ayrolle, c'est-à-dire de la limite Gruissan/Port-la-Nouvelle, vers la zone portuaire qui est en cours d'aménagement, et là, atteindre la garrigue. Mais on nous dit que ce n'est pas facile. Là encore, c'est une remarque peut-être dépassée, tardive. Je ne veux pas monopoliser la parole. J'ai d'autres sujets.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Nous aurons vraiment un temps de discussion pendant lequel nous pourrions revenir sur ces points-là. Avant que l'on poursuive le tour de table, je crois que vous voulez réagir, monsieur.

... **M. Bernard PEREZ**, Président du CRPM Occitanie

Par rapport à la construction du port, vous parlez d'un flotteur de 80 m. Mais la passe est de 264 m, je crois. Je ne vois pas quel problème il va y avoir par rapport au flotteur. Si je ne dis pas de bêtises, parce que c'est de mémoire, tout cela.

... **M. Max CANEL**, Retraité

Vous parlez de la passe future. Moi, je parlais de l'ancienne passe, celle qui aurait pu être utilisée sans déconstruire la jetée Nord qui aurait été bien utile pour protéger le poste de construction des éoliennes. Là, on s'est dépouillé d'un ouvrage secondaire, mais qui avait une importance.

... **M. Bernard PEREZ**, Président du CRPM Occitanie

Je peux vous dire que, pratiquant la passe pratiquement tous les jours, elle était très dangereuse.

... **M. Max CANEL**, Retraité

Pour qui ?

... **M. Bernard PEREZ**, Président du CRPM Occitanie

Pour moi qui suis pêcheur et qui sors et rentre tous les jours. Très dangereuse.

... **M. Max CANEL**, Retraité

La passe historique était mal conçue. Elle était orientée du mauvais côté. Les houles d'Est pouvaient pénétrer et en plus réfléchir à l'intérieur de la jetée Sud et faire le billard jusqu'à l'arrivée. Il n'empêche qu'avec les ouvrages prévus, donc les digues foraines qui sont en cours de construction, on aurait pu profiter d'un abri intérieur meilleur que ce qu'il sera. En tout cas, actuellement, on aurait pu commencer la construction des éoliennes. Je n'ai pas d'intérêt ni pour Bouygues ni pour Engie, mais je trouve que cela est un peu dur alors qu'il y avait un engagement de la région pour un planning qui n'était pas celui qu'on est en train de suivre. Nous allons avoir deux ans de retard sur l'aménagement de l'extension. C'est une incidence peut-être marginale, mais elle joue un rôle aujourd'hui.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

C'est intéressant, mais je vous propose peut-être que l'on conserve ces éléments de discussion. Nous avons bien compris que vous amenez des éléments sur la question des ports, qui est un sujet que l'on pourra aborder. Je propose que l'on garde votre discussion pour tout à l'heure dans le temps d'échange, qu'on poursuive ce tour de table et on reviendra sur ces éléments du port plus tard.

... **M. Max CANEL**, Retraité

J'ai un autre sujet, mais cela déborde pas mal le cadre de ce projet des fermes telles qu'elles sont envisagées. Cela pourra être intéressant pour ouvrir d'autres perspectives. Je veux parler non pas de l'utilisation de l'électricité, mais de ce que l'on peut faire avec l'électricité, c'est-à-dire l'hydrogène notamment et d'autres activités qui peuvent se connecter à la récupération de l'énergie éolienne en mer. Mais je ne veux pas développer... Je suis désolé, mais ce que je vais dire s'adresse plutôt au maître d'ouvrage ministère qu'à RTE. Ne vous formalisez pas. C'est un terme technique de chez vous, mais je vais carrément vous court-circuiter.

Je considère que ce projet éolien aurait pu prendre une tout autre forme. Je me réfère à votre plaquette. On y voit l'ensemble avec des numéros en partant du large. Je m'arrête là. Tout cela, je prétends qu'on pourrait s'en passer. Évidemment, cela bouscule beaucoup d'idées. Réinjecter l'énergie électrique produite par l'éolien en mer au stade actuel... D'ailleurs, il y a des critiques qui disent que cela ne vaut pas la peine. C'est vrai, mais c'est vrai aussi parce qu'on a vingt ans de retard. Si, ce que l'on fait aujourd'hui, on l'avait entrepris il y a vingt ans, nous n'en serions pas au point d'avoir des contraintes ou des jugements qui sont les nôtres aujourd'hui. Je vais faire une parenthèse. J'en viens au sujet.

Pour moi, l'éolien en mer, c'est un très bon sujet pour faire du circuit hyper court, c'est-à-dire que l'on produit de l'énergie électrique sur place et on la transforme tout de suite en quelque chose de concret. C'est-à-dire qu'on produit un nouveau carburant hydrogène, appelé à avoir un développement, ou une autre forme de stockage de l'énergie que l'on qualifie d'intermittente avec beaucoup de péjoratif derrière. Toute l'énergie qui vient sur les pales est utilisable tout de suite. Soit je fais de l'électricité qui donne, avec des électrolyseurs, de l'hydrogène et des sous-produits intéressants, comme de l'ozone, des produits dérivés de l'eau de mer. Le vent, c'est gratuit et infini. L'eau de mer, c'est quasiment infini aussi et c'est également gratuit sur place. Là, je garde quand même cette plateforme parce qu'elle est très bien pour faire une usine en mer complètement autonome.

La deuxième version, à part l'hydrogène qui est un fluide, à voir comment on le stocke... On peut le stocker sur place en sous-marin. On peut le délivrer à des navires spécialisés qui viennent s'alimenter pour l'exporter. Mais, dans quelques années, que j'espère très proches, nous pourrions être une station-service pour la marine marchande française, européenne et plus. La valorisation de l'énergie éolienne sur place, pour moi, c'est un vrai challenge intéressant sur le plan technique. Je dis cela parce que j'ai eu l'occasion de faire de nombreuses études sur des usines flottantes et fixes qui produisaient des dérivés du pétrole. Mais oublions ces carburants fossiles. Les technologies sont déjà prêtes, quasiment. Sur des plateformes de ce type, avec des personnels spécialisés ou des robots, on peut très bien faire travailler jour et nuit, quand le vent souffle, sans avoir de problème de coordination avec le réseau. On nous a dit que de l'énergie arrivait alors qu'elle n'était pas prévue, au moment où elle n'était pas souhaitée... On invoque beaucoup de choses dans le réseau. Ce n'est pas une critique, mais c'est un argument qui est souvent utilisé. Voilà tout ce que l'on peut faire en s'arrêtant là. Autrement dit, on part pour deux fermes, mais s'il y en avait une troisième, j'aimerais bien qu'elle soit de ce type-là.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Je vous remercie pour tous ces éléments. Premier point de clarification, le débat public qui est actuellement organisé porte sur un projet industriel et commercial. Il ne porte pas sur les fermes pilotes. Bien sûr, nous pouvons parler des fermes pilotes, mais c'est pour clarifier.

... **M. Max CANEL**, Retraité

J'ai noté qu'on était prêt à considérer des variantes.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Tout à fait. Cela fait partie de la discussion. Tout le monde n'est peut-être pas au même niveau de connaissances sur ce projet éolien.

... **M. Max CANEL**, Retraité

C'est pour cela que je cède volontiers la parole.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Je situe simplement la différence entre pilote et commercial. Mais merci beaucoup pour vos contributions. Je vous propose qu'on termine d'abord ce tour de table pour faire connaissance ensemble. Ensuite, nous verrons comment on organise les échanges. Êtes-vous d'accord ?

... **M. Max CANEL**, Retraité

Vous m'avez un peu forcé à développer.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Il n'y a pas de problème, monsieur. C'est important que vous puissiez dire ce que vous avez à dire ce soir. Nous allons en parler. Merci beaucoup. Monsieur, nous vous proposons de vous présenter et de dire pourquoi vous êtes venu à cette réunion ce soir.

... **Intervenant non identifié [00 :31 :20]**

Je m'interroge parce que j'ai observé le paysage du territoire depuis quelques décennies. Cela va m'amener rapidement à digresser sur des sujets d'ordre général. Je ne sais pas si cela vaut le coup que je m'étende. Mes attentes, si je le prends au sens global, collectif des habitants de la région, je ne suis pas originaire de la région. Cela fait plus de trente-cinq ans que j'habite à proximité de l'embouchure de l'Aude. Dans cette région, les gens n'ont cessé d'attendre. C'est une région extraordinaire. Elle a fait l'objet d'un nombre considérable de projets. Aucun n'a été concrétisé. Cela a coûté des fortunes d'argent public sous tous les gouvernements depuis les années 1980. Cela a commencé par le projet d'implantation d'une centrale nucléaire à l'embouchure de l'Aude. Compte tenu des risques d'inondation de l'Aude qui reprend son cours des eaux diverses et de répartition et qui s'étend sur toute la zone entre Béziers et Narbonne, qui est susceptible d'être inondée, même ces dernières décennies, on a vu que c'était vrai... Bon. Donc, premier projet.

Deuxième projet, un aquarium sous-marin considérable qui a coûté l'équivalent de milliards d'euros et pour lequel la commune de Fleury d'Aude, qui portait le projet, trente ans après, continue à payer des impôts pour rembourser une part de la dette alors que la responsabilité était au plan national. C'était sous la première mandature présidentielle de Mitterrand. C'est un deuxième projet. Parallèlement, il y a eu un autre énorme projet d'une nouvelle cité lacustre du nom mythique de Nysa à l'embouchure de l'Aude dans une zone considérablement inondable qui était quelque chose qui semblait irréalisable. À cette époque-là, il s'est trouvé que j'habitais cette région. Je devais réaliser, en collaboration avec l'université de Montpellier, un film où, précisément, le but était d'aller interpellier tous les gens par rapport au projet qui semblait émerger à grands coups d'articles de presse, y compris dans la presse nationale et internationale, comme quoi on allait faire des miracles à l'embouchure de l'Aude. Je suis parti avec un collègue, nos micros et notre grosse caméra pour interviewer la population, à commencer par les places des marchés de tous les villages concernés par le territoire. On met les pieds dans un village héraultais, à Lespignan, qui a des terres en bordure de l'Aude près de l'embouchure, on arrive sur le premier marché pour faire notre première interview, j'achète le journal du matin à

l'ouverture de la maison de la presse et je vois un gros titre : « La création d'un cosmodrome européen à l'embouchure de l'Aude ». Je n'étais pas venu planter ma caméra pour cela, j'étais venu pour la cité lacustre. Cela a changé le débat.

On s'est retrouvé avec des projets extraordinaires à l'embouchure de l'Aude. Il y avait un général en retraite qui avait eu cette idée, qui avait mis dans le coup Jean-Loup CHRÉTIEN et Patrick BAUDRY, nos grands cosmonautes internationaux de l'époque, qui étaient devenus les co-porteurs du projet de l'idée de ce type. Moi, je venais d'arriver. J'habitais avec mon épouse et mes enfants dans ce village. Je lis dans le journal « un cosmodrome européen ». Le gars qui a lancé l'idée est un Biterrois. C'était la porte à côté. Je prends rendez-vous avec lui. J'ai été le premier à découvrir, en dehors des instances dont le maire de Montpellier qui était vice-président de région, ses plans, ses projets. Il m'a dit : « Si vous voulez, je vous emmène en l'air si vous n'avez pas peur. » Je lui ai dit que j'avais l'habitude de faire des images aériennes et que cela ne me gênait pas du tout, mais que ce serait avec plaisir. Il m'emmena balader pour m'expliquer son projet plutôt que de me montrer les plans. Il m'a donné un gros dossier, et je l'ai toujours, de quelque chose qui ne s'est bien évidemment pas fait. Ce projet devait s'inscrire dans le fait que la Hollande avait lâché la Guyane hollandaise et qu'on avait peur de perdre la base de Kourou, donc de perdre la Guyane. Et il fallait qu'on se rapatrie sur quelque chose. Donc, l'idée géniale, c'était l'embouchure de l'Aude.

C'était extraordinaire, comme sujet de reportage. J'ai fait toute une série d'interviews. J'ai mené de front la cité lacustre en zone inondable et le cosmodrome. La personne m'emmena balader au-dessus du village. Il m'a montré ma maison et le quartier où j'habitais depuis trois semaines. Il m'a dit que c'était un désert, qu'il y avait très peu d'habitants, que c'était la zone la plus vide du littoral. En plus, il y avait une embouchure, donc il fallait faire une digue en mer de 20 km. Ce n'était pas plus l'encombrement d'une éolienne, c'était une digue en mer de 20 km. Au bout de cela, c'est là qu'on allait lancer la future génération des nouvelles fusées Ariane en cours de construction à Toulouse.

C'est extraordinaire. Nous, on interrogeait la population. Cela a duré deux mois. Nous avons fait un film, une synthèse du sujet. À la fin du film, nous n'avons pas pris position, nous avons tout montré. On a interviewé les élus, les conseils municipaux, etc. Les élus qui s'étaient engagés, quand ils ont vu notre film avant le conseil municipal, alors qu'on n'avait pas pris position et qu'on ne les avait pas critiqués, ils n'ont pas voulu le présenter, car ils ne voulaient pas passer pour des cons. Au travers du film, ils étaient convaincus que tout ce qu'ils avaient défendu, c'était râpé. Pour en revenir aux éoliennes à l'embouchure de l'Aude, face à l'étang de Vendres, il y a eu un projet d'éoliennes. Cela remonte à trente ans et rien de tout cela n'a été fait.

... M. Bernard PEREZ, Président du CRPM Occitanie

C'était à terre ou en mer ?

... **Intervenant non identifié [00:37:40]**

Là, il était question de le faire en mer. Cela m'a interpellé. À partir de là, c'était la crise viticole, la disparation de la viticulture traditionnelle. C'était un sujet d'observation extraordinaire. J'ai vécu les implantations d'éoliennes dans les hauts cantons du Biterrois, celles du Minervois, celles de Fitou, celles de Port-la-Nouvelle. Notre avant-dernier projet d'ouvrage, c'était l'Aude maritime. J'arrive à Port-la-Nouvelle, ils venaient d'ouvrir la veille les bureaux de Quadran. Mon but dans l'ouvrage, c'est d'interpeller tous les corps de métier, que ce soit la pêche, les conchyliculteurs, les artisans pêcheurs des étangs, les vigneron, les viticulteurs, parce que je me suis fixé pour mission de réaliser des ouvrages qui traitent à un moment donné – 2000, 2010, 2020 – la physiologie, la sociologie, les activités économiques et les projets en cours qui ont pu se dérouler dans un certain temps et qui témoignent d'une époque précise.

J'arrive dans l'Aude, j'ai travaillé avec les pêcheurs, les viticulteurs, les pilotes de bateaux à Port-la-Nouvelle. J'ai rencontré la société Quadran et c'est comme cela que je me suis intéressé au projet des éoliennes en mer du littoral. À partir de là, Quadran a porté le projet et il a été racheté par une autre société. Je ne sais pas où cela en est. J'étais aussi venu là pour avoir des réponses à mes questions. J'ai débattu avec les pêcheurs du pour, du contre, de tout cela, notamment avec Frédéric RESTE qui était président du syndicat des pêcheurs à Port-la-Nouvelle, et avec les conchyliculteurs de Leucate, etc. J'ai eu les oreilles partout pour entendre tout cela. J'ai réalisé mon travail. À chaque fois, je me suis baladé pour présenter des expositions sur le sujet ou un ouvrage. J'ai eu l'occasion à nouveau de rencontrer des publics partout et on a discuté de tout cela.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la Commission particulière du débat public

Je vais vous demander de conclure, s'il vous plaît.

... **Intervenant non identifié [00:40:00]**

Maintenant, c'est fini. Je ne dis plus rien.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la Commission particulière du débat public

Êtes-vous venu ce soir avec des questions précises sur ce projet ou souhaitez-vous avoir des informations générales ?

... **Intervenant non identifié [00:40:18]**

Cela, je peux le faire après.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Et vous, Madame, avez-vous des questions, un avis, des craintes ?

... **M^{me} Martine VITAUX**, Citoyenne

Je vais être beaucoup plus terre à mer. Ce matin, j'ai posé beaucoup de questions. J'ai eu des réponses. Je ne vais pas reposer toutes les questions, mais il y a quand même une chose qui continue à me perturber à propos de ces éoliennes. Je suis tout à fait pour les énergies renouvelables, mais il y a toujours un problème. Derrière le renouvelable, derrière le naturel, il y a des choses industrielles qui posent un certain nombre de questions. Ce matin, j'ai posé la question pour les pêcheurs. On m'a dit qu'ils étaient d'accord...

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Qui vous a répondu cela, madame ?

... **Intervenant non identifié [00:41:28]**

Nous ne sommes pas nombreux, mais cela devient dangereux...

... **M. Yannick BOCQUENET**, RTE

Ce que j'ai répondu, me semble-t-il, c'est que la partie raccordement était une problématique pour les pêcheurs en phase de travaux puisqu'on allait, pendant le temps des travaux, les perturber. Mais après, comme on a un ouvrage enterré dans le sol marin, ils pourront continuer par la suite à pêcher au-dessus de cet ouvrage. Je n'ai pas dit qu'on ne les embêtait pas et je n'ai pas parlé du parc.

... **M^{me} Martine VITAUX**, Citoyenne

Moi, j'ai évoqué le cas des pêcheurs de Saint-Brieuc qui sont vraiment en bloc contre l'implantation d'éoliennes flottantes sur la ressource principale des coquilles Saint-Jacques tout en sachant qu'ici, c'est un peu différent. Vous m'avez dit que cela embête les pêcheurs le temps de la construction. Après, ils pourront pêcher, sauf qu'autour, il y aura une zone interdite de pêche au chalut, il y aura juste la possibilité de poser des casiers. Ils ne pourront pas faire la pêche habituelle, car il y a des risques au niveau des ancres, des câbles, etc. S'il y a trois éoliennes dans la ferme pilote, ce n'est peut-être pas un souci. Vous avez peut-être de la place autour. Mais s'il y en a 50, au niveau de la ferme commerciale, là, quid des pêcheurs et de leurs ressources ? Notamment pour la pêche hauturière. Où vont-ils aller ? Comment vont-ils faire ? C'est un premier problème.

Le deuxième que j'avais évoqué, c'est l'utilisation de cette énergie éolienne qui va être distribuée. Comment ? Où ? L'utilisation à proximité, je ne suis pas une spécialiste comme Monsieur, donc je ne peux pas dire comment il faut qu'elle soit utilisée... Vous dites qu'après, les électrons naviguent.

Mais à mon avis, au niveau de l'État, faire des petits îlots de fourniture de proximité me semble plus intéressant que d'envoyer notre énergie renouvelable, grâce à RTE, un peu partout. Cela va apporter 25 % ou 15 %, ou même moins, d'énergie. Comment va-t-on utiliser cette énergie, très concrètement ? On sait que sur les trois bassins, il y en a déjà un qui est du côté PACA. Il en reste deux du côté du golfe du Lion. Comment sera fait le choix ? On tire au sort ?

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Merci beaucoup. Une précision.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Votre question, à la fin, porte aussi sur le débat. Monsieur, vous avez dit que ce n'était peut-être pas au cœur du débat. En fait, si, cela l'est complètement. Il faut comprendre que vous avez un maître d'ouvrage qui vient avec des intentions. Ces intentions sont discutables à 100 %. On doit discuter de l'opportunité de ces intentions, des objectifs qu'il poursuit et des caractéristiques qu'il commence à envisager pour le projet. On est au tout début. Il n'y a pas de décision prise. Il y a des intentions. Si à la fin du débat public, tout le monde dit qu'il ne faut pas raccorder et il faut faire des électrolyseurs en mer, on le dira et cela fait complètement partie du sujet. De la même façon, Madame, ce que vous venez de dire, l'idée qu'il y a un projet en PACA n'est pas actée. Aujourd'hui, c'est une intention. C'est une volonté. Le maître d'ouvrage souhaiterait, c'est comme cela qu'on peut le formuler, dans la perspective de continuer le projet... On ne sait même pas si le projet va continuer.

On est dans le débat public, c'est-à-dire à un moment donné où, à l'issue du débat, la question qu'on pose au maître d'ouvrage, c'est de savoir s'il continue ou pas. Il y a plein de cas où le maître d'ouvrage s'arrête, suspend, modifie fortement ou un peu moins. Il y a plein de situations très différentes. C'est complètement ouvert. Je vous invite à ne pas prendre l'idée qu'il y a un projet en PACA et un ou deux en Occitanie comme acquise. Pour l'instant, c'est juste une perspective, une intention, pas plus que cela. Il n'y a aucune décision qui acte cela. C'est important.

La deuxième chose, mais c'est peut-être un peu plus pour lancer la discussion, la mer n'est pas divisée entre les deux régions au-delà de 12 milles. Les régions n'ont pas de territoire maritime de 12 milles, car on est dans le domaine public maritime. Il y a une zone en particulier, la zone C que vous avez peut-être vue et qu'on va détailler après, qui est au droit de la frontière. Il y a une partie d'un côté et une partie de l'autre. Il faudra voir précisément quelle éolienne sera en PACA et quelle éolienne sera en Occitanie. Nous sommes aujourd'hui dans une discussion très ouverte. L'État et RTE rentrent avec des intentions. Le débat public peut totalement les remettre à plat et les retourner. Vous êtes très libres de cela. Si vous souhaitez que tous les projets soient en PACA, vous avez le droit de le dire. Ou inversement. Ou si vous ne voulez aucun projet ou si vous en voulez plus que deux, tout cela est possible aujourd'hui. C'est le moment où il faut s'exprimer.

... **M. Bernard PEREZ**, Président du CRPM Occitanie

Je voudrais quand même répondre. Que les choses soient bien claires. La position de la profession que je représente, c'est clair qu'elle est contre les éoliennes. Après, comme cela a été dit, cela va générer du travail, nous en sommes conscients et nous sommes pour. Pour nous, puisque nous travaillons régulièrement, il y a deux métiers vraiment impactés par le positionnement des éoliennes : le chalutier et le palangrier. Ce sont les deux métiers les plus impactés puisque ce sont des métiers qui travaillent dans les zones où les éoliennes vont être implantées. Comment peut-on faire pour en faire une force ? Comment peut-on travailler avec ? C'est là où il faut que toutes les parties aient cette intelligence pour pouvoir aller vers le même but. Nous avons besoin d'énergie, c'est une évidence. Mais, je vais dire cela en tant que représentant des professionnels, pas d'une énergie au détriment d'une profession. Alors que fait-on ? Comment ? Vers où va-t-on pour faire les éoliennes en continuant de pouvoir travailler de notre métier ? Voilà ce vers quoi il faut aller.

... **M^{me} Martine VITAUX**, Citoyenne

Là, il y a deux choses. On parle des éoliennes flottantes. On est dans un cas où à partir de l'an prochain vont être construites les éoliennes de la ferme pilote. Quelle est votre position par rapport à ces trois éoliennes flottantes tests face à Port-la-Nouvelle ?

... **M. Bernard PEREZ**, Président du CRPM Occitanie

Il n'y a pas de positionnement à avoir, elles vont être implantées. Les premières, c'est Engie qui va les poser. Les deuxièmes, c'est EOLMED. Le premier trimestre ou le deuxième trimestre 2023, je crois que c'est Engie qui devrait commencer. Peut-être que, par rapport à des tas de choses, dont la construction du port, il y aura un peu de retard. Je ne suis pas censé le savoir à l'heure actuelle. Mais ce qui est sûr, c'est que cela a été validé par tout le monde et il va falloir faire avec les fermes pilotes.

... **M. Max CANEL**, Retraité

Ce sera une bonne occasion de tester en vraie grandeur les impacts sur tout ce qui vous concerne à l'échelle de trois. Ce n'est pas l'échelle de cinquante.

... **M. Bernard PEREZ**, Président du CRPM Occitanie

Tout à fait.

... **M. Max CANEL**, Retraité

Mais cela devrait donner des indications intéressantes, et du point de vue des effets éventuellement positifs aussi. Ce n'est pas exclu que l'installation de ces plateformes dans une zone libre aujourd'hui serve, je ne dirais pas de refuge, mais de point de fixation à une vie sous-marine qui n'existe pas aujourd'hui parce qu'elle est balayée dans tous les sens. Je pense aux éléments naturels. Le fait qu'il

y ait des installations, c'est vrai, entravées de chaînes, mais je pense à la solution EOLMED qui me paraît intéressante, car elle permettrait d'expérimenter dans chaque support des formes d'aquaculture. Vous êtes les premiers à savoir que la ressource n'est pas infinie en mer. Si on pouvait faire quelque chose de positif pour faire renaître certaines ressources naturelles, des espèces qui ont tendance à disparaître... D'ailleurs, on se pose des questions. Pourquoi les sardines deviennent-elles petites ? Pourquoi les anchois sont-ils microscopiques ? Là, il y a peut-être quelque chose à gagner.

... **M. Bernard PEREZ**, Président du CRPM Occitanie

Je le sais.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Répondez, et après, nous allons essayer de terminer le tour de table que nous avons commencé.

... **M. Bernard PEREZ**, Président du CRPM Occitanie

C'est très simple. Concernant la diminution de la sardine et de l'anchois, qui a commencé en 2009, comme d'habitude, on a dit que c'était la surpêche et la faute aux pêcheurs. C'était une évidence. Mais cela nous a servi. Grâce à cela, on a fait des études et on s'est aperçu que ce n'était pas un problème de surpêche du tout, mais que c'était la qualité du plancton. Nous avons pêché de la sardine et on l'a mise en bassin à Palavas. On lui a donné du plancton riche. Le problème est simple, mais c'est le problème humain. C'est un problème de pollution. Il ne faut pas avoir peur de le dire.

... **M. Max CANEL**, Retraité

Là, on entre dans un phénomène à une échelle telle que je ne sais pas s'il est maîtrisable au niveau des fermes.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Vous dites que c'est la pollution qui nuit à la qualité du plancton.

... **M. Bernard PEREZ**, Président du CRPM Occitanie

Le plancton est devenu moins nutritif. Il n'est pas assez enrichissant. La sardine et l'anchois mangent, mais ne grossissent pas. C'est exactement cela. Je prends toujours mon exemple. Je faisais 120 kg. Je n'ai pas mangé pendant des années. Je suis tombé à 65 kg. C'est aussi simple que cela. La sardine, c'est exactement pareil. Si elle ne mange pas, si elle ne se nourrit pas, elle maigrit.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Merci beaucoup pour cet échange. Nous n'avons pas fini notre tour de table. Vous vous étiez présenté tout à l'heure, et a priori, vous n'avez pas d'attentes pour cette réunion, sauf celle peut-être de pouvoir présenter le projet. Vous n'êtes peut-être pas tous et toutes au même niveau de connaissances sur ce projet, donc je vous propose qu'on passe à la présentation du projet, de quoi parle le débat public. Pourriez-vous faire une présentation un peu plus courte que celle que nous faisons habituellement pour en venir assez rapidement aux premiers points de discussion que nous avons eus ? Je vous laisse la parole, M. AUTRIC et M. BOCQUENET.

... **M^{me} Martine VITAU**X, Citoyenne

Avez-vous noté les questions de ce matin ? Pourriez-vous les lister ou les évoquer ?

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Je ne sais pas si on peut, ce soir, les lister.

... **M^{me} Élise TROUVÉ-BUISSON**, Membre du secrétariat général de la CPDP

Effectivement, on prend des notes sur les débats mobiles. On essaie de restituer au maximum les échanges que l'on a avec les personnes. Nous n'avons pas eu le temps de retaper encore les notes de ce matin.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Pendant que M. AUTRIC présente le projet, nous allons regarder.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Pour le déroulement de la suite, tout d'abord, nous allons avoir une présentation du projet assurée par les responsables du projet. Ensuite, nous reviendrons à votre demande, Madame, sur les éléments qui ont été recueillis ce matin lors de notre présence à Narbonne puisque nous avons ce matin un stand de débat mobile à Narbonne. Enfin, nous en arriverons à un temps de débat où nous aborderons les points que nous avons commencé à aborder et nous donnerons la parole au responsable du projet pour qu'il puisse amener des éléments de réponse, si ce n'est pas déjà fait dans la présentation.

... **M. Frédéric AUTRIC**, Directeur de projet éolien flottant à la DREAL Occitanie

Merci d'être là ce soir et de l'intérêt que vous portez à ce projet. Nous allons vous présenter avec Yannick BOCQUENET de RTE un petit diaporama qui reprend à la fois pourquoi l'État porte ces

projets d'éoliennes en mer de manière générale, pourquoi en Méditerranée en particulier et ensuite, on reviendra sur un descriptif rapide du projet en lui-même et des études qui ont été faites pour alimenter le débat public et aider notamment au choix de la localisation des zones préférentielles. Pourquoi ce projet ? Aujourd'hui, notre société fait face au défi du réchauffement climatique. Ce réchauffement climatique trouve sa cause dans les émissions de gaz à effet de serre, dont 70 % sont produites en relation avec notre utilisation des énergies fossiles : charbon, gaz et pétrole. C'est pour cela qu'un certain nombre de pays du monde lors de la COP2021 ont pris l'engagement de réduire drastiquement leurs émissions de gaz à effet de serre. La France l'a fait puisqu'elle a annoncé qu'elle avait l'objectif de réduire de 40 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et elle vise la neutralité carbone d'ici 2050. C'est une ambition très forte de réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Pour réussir à réduire ces émissions de gaz à effet de serre, il y a deux leviers. Le premier, c'est de réduire nos consommations d'énergie finale. L'idée, c'est de diviser par deux notre consommation d'énergie. Dans le même temps, c'est de faire cet effort sur les énergies fossiles. Pour le reste de l'énergie que l'on va consommer, c'est essayer de consommer une énergie décarbonée et pas une énergie fossile. Quand on observe cette ambition, pour pouvoir réduire notre consommation d'énergie fossile, cela veut dire que dans certains domaines d'activité, on va avoir une bascule vers l'électricité, ce qu'on appelle l'électrification des usages. C'est vrai dans la mobilité : passer d'un véhicule thermique à un véhicule électrique. C'est vrai dans l'habitat : passer d'un chauffage au fioul ou au gaz à une pompe à chaleur qui fonctionne à partir de l'électricité. C'est vrai aussi dans l'industrie avec le développement de la filière hydrogène qui est une ambition portée par la France et l'Europe de manière plus générale. Par rapport à cela, on observe dans les prévisions qu'a faites RTE qu'à l'horizon 2030, on va avoir une augmentation de la consommation de l'électricité malgré les efforts que l'on va faire en matière d'efficacité énergétique et de sobriété. C'est vrai pour 2030, plus 5 %. Dans les présentations faites par RTE hier des futurs énergétiques à 2050, on annonce des variations de consommation qui peuvent se situer entre 30, 40, voire 50 % à l'horizon 2050 de consommation électrique en plus.

Une fois que l'on est face à ce défi, à l'horizon du projet 2030, plus 5 % de consommation électrique, cela veut dire qu'il faut produire plus. À cet horizon, même si le nucléaire va rester le socle de notre production électrique, on est obligé de recourir aux énergies renouvelables pour satisfaire cette demande. Cette diversification de notre bouquet électrique va porter sur une augmentation de la part des énergies renouvelables qu'on souhaite multiplier par deux. Aujourd'hui, c'est 20 % de la production. On souhaite qu'elle passe à 40 %. Et l'éolien comme le photovoltaïque sont des leviers de cette diversification.

L'éolien en mer, c'est une énergie que la France soutient depuis dix ans dans un processus d'appel d'offres. Nous avons sept développeurs qui ont été retenus pour développer sept parcs. Cinq parcs sont en cours de déploiement au large de la Manche, dont le parc de Saint-Brieuc qui fait beaucoup parler, et deux parcs en développement en Atlantique, notamment celui de Saint-Nazaire et de l'île d'Yeu-Noirmoutier. Saint-Nazaire va être mis en service selon la technologie dite de l'éolien posé en 2022. D'autres débats publics comme celui d'aujourd'hui ont été lancés par l'État à la fois sur la façade normande et sur la façade bretonne. Actuellement, il y a deux débats publics en cours, celui de la Méditerranée qui se finit le 31 octobre et celui sur Sud-Atlantique, à Oléron, qui vient de démarrer. Il y a cette volonté de poursuivre ce développement de l'éolien en mer.

Pourquoi la Méditerranée ? On retrouve les éléments qu'on avait sur les supports de ce matin. La Méditerranée, c'est un territoire qui a de nombreux atouts naturels, le vent en particulier, des fonds marins qui sont tout à fait adaptés et qui sont assez profonds pour pouvoir mettre en place cette technologie du flottant, et on a des faibles marées. Il n'y a pas de grosses hauteurs de marées en Méditerranée, on a 30 à 40 cm de marée, ce qui est tout à fait compatible avec le développement de cette technologie du flottant qui permet d'installer des éoliennes sur un flotteur loin des côtes, là où les vents sont les plus forts et les plus réguliers pour produire une énergie électrique compétitive.

C'est aussi un territoire où les acteurs locaux sont engagés pour la transition énergétique. Les deux régions ont défini dans leur Document stratégique d'aménagement des ambitions pour l'éolien en mer avec des puissances à installer qui dépassent celles aujourd'hui soumises au débat public. On pourra y revenir. On a un potentiel économique sur la façade. On a identifié plus de 500 entreprises, principalement des PME, qui peuvent se positionner sur la chaîne de valeur, soit dans la partie développement, tout ce qui est étude technique, le design, les études environnementales, mais également dans la partie opérationnelle, que ce soit la préfabrication, l'installation des éoliennes et la maintenance. On a 500 entreprises entre Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Occitanie. Et on a des ports qui vont pouvoir bénéficier de l'opportunité de ces fermes commerciales avec deux ports, celui de Port-la-Nouvelle dont on a parlé tout à l'heure et le Grand port de Marseille Fos-sur-Mer qui sont en capacité d'accueillir à la fois les activités de fabrication et de maintenance de ces fermes commerciales en mer.

Enfin, je dirais que la Méditerranée, c'est un territoire engagé sur l'éolien flottant avec les fermes pilotes dont on a parlé tout à l'heure qui sont envisagées d'être mises en service en 2023 et, en tout cas pour l'Occitanie, deux fermes pilotes ont bénéficié de l'ensemble des autorisations administratives purgées de tout recours. Il n'y a pas eu de contestation des citoyens par rapport à ces projets. Donc, une mise à l'eau en 2023.

Aujourd'hui, l'État et RTE sont face à vous. On est co-maîtres d'ouvrage du projet qui est soumis au débat public. Sur cette diapositive, on voit qu'aujourd'hui, au stade du débat, on a deux maîtres d'ouvrage, l'État et RTE, mais plus tard, dans la phase opérationnelle, si le projet se poursuit, l'État va passer la main, si je puis me permettre cette expression. Ce n'est pas l'État qui va construire les parcs. Ce seront des développeurs qui vont être choisis après des procédures d'appel d'offres. En revanche, RTE, de par la loi, est responsable de la construction, de l'exploitation et du démantèlement de la partie raccordement des parcs éoliens au réseau de transport d'électricité. L'État aura la responsabilité de lancer ces appels d'offres et de faire le choix des opérateurs industriels qui auront les capacités techniques et économiques pour réaliser les projets. C'est la diapositive qui permet de retrouver le projet. Je commente la partie gauche avec les éoliennes flottantes.

L'innovation du flottant, c'est une innovation de couplage. On va coupler des turbines, des éoliennes qui transforment l'énergie du vent en électricité et qui sont largement déployées sur les mers européennes, puisqu'on a 5 000 éoliennes en mer qui existent en Grande-Bretagne, au Danemark, en Norvège, aux Pays-Bas, en Belgique, notamment. On va les mettre sur un flotteur. C'est la technologie innovante. Ce flotteur est issu des expériences qu'on a acquises dans l'oil and gas, l'hydrocarbure offshore. Le flotteur est ancré aux fonds marins. L'idée est qu'il puisse rester là où on va l'installer. Il y a des systèmes

d'ancrage avec différentes technologies qui ont aussi été éprouvées pour l'hydrocarbure offshore. On voit qu'il y a un chapelet de câbles électriques dynamiques qui peuvent supporter des déformations lorsque le flotteur va bouger avec le niveau de la mer et qui relient chaque éolienne entre elles sous forme de chapelet. Le câble électrique dynamique vient ensuite se connecter, et je vais passer la parole à Yannick, au poste électrique en mer côté RTE.

... **M. Yannick BOCQUENET, RTE**

Je vais vous décrire la partie droite. La plate-forme, vous verrez qu'elle a d'autres avantages. À partir des pointillés, c'est du ressort du gestionnaire du transport électrique, donc RTE. Au niveau national, on assure ce rôle d'exploitation, d'entretien et de création de ce réseau, qui est du réseau haute tension et très haute tension. On va de 63 000 V à 400 000 V. Ce sont les routes nationales et les autoroutes de l'électricité au niveau de la France, Enedis étant le distributeur, donc au plus près des foyers. Ce raccordement en mer démarre par ce poste qui permet d'agréger la production électrique issue des éoliennes. On l'agrège pour ensuite élever le niveau de tension qui permettra de parcourir de longues distances en réduisant le nombre de câbles nécessaires pour parcourir ces distances. Si on veut raccorder directement les éoliennes à la terre ferme, il faudrait entre 8 et 10 raccordements alors que le poste électrique permet de mutualiser ces raccordements. Pour faire très imagé, on met des tuyaux plus gros qui permettent d'acheminer plus d'électricité.

... **M^{me} Martine VITAUX, Citoyenne**

Quel que soit le nombre d'éoliennes ?

... **M. Yannick BOCQUENET, RTE**

C'est une très bonne question. Un tuyau a une certaine capacité de transit, une certaine grosseur. Pour faire simple, pour 250 MW, c'est un câble. Pour 750 MW, c'est-à-dire un parc dans sa globalité, ce sont trois câbles.

... **M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant à la DREAL Occitanie**

C'est-à-dire une vingtaine d'éoliennes, pour faire simple.

... **M. Yannick BOCQUENET, RTE**

Ce poste électrique en mer permet d'agréger et élever le niveau de tension, mais il pourrait également servir de poste multiusages, c'est-à-dire que l'on a un bâtiment au large, au plus près du parc, qui pourrait être mis au service de la collectivité et des territoires, notamment en servant de plateforme d'observation avancée en mer qui permettrait soit d'observer le parc en lui-même, soit servir d'observation pour le milieu naturel, qu'il soit sous-marin ou aérien, avec des caméras, des capteurs, des drones sous-marins et aériens, etc. Ce sont aussi dans les missions de service public qu'assure RTE

de proposer ces services. Ce n'est pas RTE qui les mettrait en œuvre, mais on les mettrait à disposition de la collectivité. Ce poste électrique en mer, le fait qu'il soit opéré par RTE, cela a un avantage. Nous sommes le seul opérateur à faire ce raccordement et nous pouvons proposer dès maintenant une mutualisation au niveau des postes. Vous avez entendu dans le petit film qu'il y aurait un premier parc de 250 MW avec une extension à 500 MW. S'il y avait eu plusieurs opérateurs de raccordement, il aurait fallu un poste de raccordement pour une première ferme, un poste de raccordement pour une deuxième, etc. Mais là, on mutualise, c'est-à-dire que l'on construit cet objet-là dans sa dimension à terme, c'est-à-dire les 750 MW, un demi-terrain de rugby en superficie, pour accueillir la totalité de cette production en une seule fois. Cela évite de multiplier les postes en mer.

Ensuite, le raccordement sous-marin, on est sur un câble posé sur le sol marin et qui est ensouillé, c'est-à-dire mis dans une tranchée. Ensuite, c'est refermé. D'abord, pour permettre la protection de ce câble et ensuite pour permettre les usages au droit de ce câble, notamment la pêche. Arrivé à terme, on a ce qu'on appelle la jonction d'atterrage, c'est le raccordement entre la technologie sous-marine du câble et la technologie terrestre de ce câble. On fait la jonction entre les deux. Cela se passe dans un ouvrage maçonné qui se trouve soit sous la plage, mais à plusieurs mètres de profondeur, soit sous un parking proche de la plage, et c'est refermé, capoté, et non visible et non visitable. Les usages au droit de cette chambre d'atterrage demeurent. Ensuite, on a un câble terrestre qui va jusqu'à un poste de raccordement qui accueillera l'électricité produite en mer par les éoliennes et permettra de diffuser. Vous évoquiez cette question très importante de savoir où vont les électrons. Est-ce que c'est nous, sur la côte, qui allons les consommer au plus près de cette production ? Cela dépend. Si, à ce moment-là, les éoliennes tournent à plein régime et que la capacité de production est très importante, mais qu'à la côte, la consommation est très faible, ces électrons pourront, grâce au réseau, aller au-delà et permettre d'alimenter d'autres foyers de consommation. Il faut dépasser cet îlot électrique. À un moment donné, il y aura toujours besoin de cette solidarité assurée par le réseau. L'intermittence, je préfère employer le terme de « variabilité » des éoliennes. Ce réseau a cette importance de pouvoir, lorsqu'on manque d'électricité à un endroit, de pouvoir l'apporter. C'est le rôle du poste de raccordement.

Le dernier point que vous voyez au milieu, c'est le poste intermédiaire de compensation. Je vous passe les termes techniques. Plus on a de longueur de câble en mer et à terre, cela crée un effet de déperdition de l'électricité que l'on rentre à l'intérieur de ces câbles, et il faut venir le compenser. Cela se compense à terre avec des équipements spécifiques qui prennent un peu de place au plus près du littoral. Voilà pour la partie raccordement.

... **M. Max CANEL**, Retraité

Pour les deux projets du golfe du Lion, Gruissan et Leucate, vous connaissez la longueur minimale du réseau, la liaison entre les vingt premières éoliennes, par exemple, et le rivage. Avec ces éléments de distance déjà fixés, est-ce que cet élément de compensation s'imposera ou pas ?

... **M. Yannick BOCQUENET**, RTE

Pas du tout.

... **M. Frédéric AUTRIC**, Directeur de projet éolien flottant à la DREAL Occitanie

Là, j'ai l'impression que vous ne parlez pas des pilotes, mais des vingt éoliennes.

... **M. Max CANEL**, Retraité

Le dernier point qui vient d'être décrit semble être lié à un problème de déperdition en fonction de la longueur, mais pas toutes les longueurs. Si elle est très courte, cela ne s'impose pas.

... **M. Yannick BOCQUENET**, RTE

Si elle est très courte, c'est en fonction de la quantité d'énergie.

... **M. Max CANEL**, Retraité

Par rapport à la quantité qui peut passer lors d'une production pleine pot, à ce moment-là, on doit pouvoir décider si c'est indispensable ou pas, compte tenu de la distance que vous connaissez déjà.

... **M. Yannick BOCQUENET**, RTE

C'est ça.

... **M. Max CANEL**, Retraité

Est-ce que cet élément est prévu sur ces projets-là ?

... **M. Frédéric AUTRIC**, Directeur de projet éolien flottant à la DREAL Occitanie

Vous parlez des pilotes quand vous parlez de « ces projets-là » ?

... **M. Max CANEL**, Retraité

De Port-la-Nouvelle et Leucate. On connaît l'ordre de grandeur de l'éloignement.

... **M. Yannick BOCQUENET**, RTE

Déjà, par rapport à cette intention de ferme commerciale, il y a plusieurs différences. La première, c'est que sur les fermes pilotes, EOLMED, PGL, EFGL, il n'y a pas de poste en mer. Là, c'est bien la description pour ce que serait un parc commercial. Mais sur les fermes pilotes, il n'y a pas cet élément en mer. Les éoliennes, avec un seul câble, c'est pour cela que je vous dis que cela dépend de la production, c'est

30 MW et cela tient sur un câble qui permet d'arriver à terre et qui ne nécessite pas de compensation à terre. On arrive à 30 MW.

... **M. Max CANEL**, Retraité

Et quand ce sera vingt éoliennes ?

... **M. Yannick BOCQUENET**, RTE

Il en faudra, mais de façon plus ou moins importante en fonction de la longueur des câbles.

... **M. Frédéric AUTRIC**, Directeur de projet éolien flottant à la DREAL Occitanie

Je précise quand même que ces vingt éoliennes ne sont pas liées aux fermes pilotes. Ce sont des projets complètement différents. On ne sait pas où ce sera.

... **M. Max CANEL**, Retraité

C'est vrai que si les vingt sont implantées là où les pilotes sont envisagées aujourd'hui, on connaît la dimension, mais cela peut être beaucoup plus au large.

... **M. Frédéric AUTRIC**, Directeur de projet éolien flottant à la DREAL Occitanie

C'est ce qu'on observe sur cette carte. La carte que vous voyez apparaître à l'écran, ce sont les quatre grandes macrozones à potentiel définies par concertation au sein du Conseil maritime de façade.

... **M. Max CANEL**, Retraité

Cela peut doubler la longueur, quasiment.

... **M. Frédéric AUTRIC**, Directeur de projet éolien flottant à la DREAL Occitanie

Sur cette carte, les petits points que vous voyez avec la souris, on voit en haut la ferme EOLMED et en bas la ferme EFGL, ils sont à la limite. Et puis, on trouve la ferme au large de Fos-sur-Mer qui s'appelle Provence Grand Large. Ce sont les trois fermes pilotes méditerranéennes en voie de développement. Au niveau des quatre grandes macrozones, A, B, C, D : A, c'est plutôt Perpignan et D, c'est quand on va vers Fos-sur-Mer. Donc nous avons quatre macrozones. Pour donner un ordre d'idée, cela représente 3 300 km² quand on prend l'ensemble de ces surfaces. Les deux parcs que l'on souhaite développer en Méditerranée n'occuperaient que 300 km² à eux deux. Ce matin, on avait des carrés de 150. Ce

qu'on dit souvent pour avoir un ordre d'idée, et on voit l'échelle avec le petit carré en bas à droite de l'écran, c'est qu'on n'occupera que 10 % de cet espace. Un des objets du débat public, c'est que l'on puisse nous aider à choisir la bonne localisation de ces parcs. Après, comme vous l'évoquez, si ces parcs viennent en limite, pas très loin des fermes pilotes, peut-être qu'on n'aura pas besoin de poste de compensation électrique. Je ne le sais pas.

... **M. Max CANEL**, Retraité

Ce ne sont quand même pas les mêmes puissances.

... **M. Bernard PEREZ**, Président du CRPM Occitanie

Nous, nous y serons complètement opposés, car ce sera trop près des côtes. On perd assez d'espace. On veut qu'elles soient le plus loin possible. J'étais à la réunion à Perpignan. Sur toutes les cartes faites par le public, tout le monde était pratiquement unanime. Il n'y avait que trois cartes sur une quinzaine qui étaient mitigées. Après, tout le monde donne la position le plus au large possible.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Je précise que vous faites référence à un atelier de production des cartes qui a été organisé jeudi 21 octobre à Perpignan. L'objectif de cet atelier, à partir de supports de cartes et de données mises à disposition par l'État sur cette zone du golfe du Lion, était d'identifier des zones potentielles pour le développement de l'éolien flottant ou des zones d'exclusion. Dans ce cadre, des cartes ont été produites avec des zones identifiées en rouge, pas potentielles, des zones en jaune, on ne sait pas trop, et des zones en vert plutôt potentielles. Je précise cela pour les personnes présentes ce soir.

... **M^{me} Martine VITAU**X, Citoyenne

Il y a deux choses qui s'opposent. Si on met les fermes commerciales dans la zone de l'espace maritime territorial, à l'ouest du trait bleu, l'avantage, c'est qu'il y a des retombées financières, des taxes qui retombent sur les collectivités, les secours en mer, les pêcheurs, etc., parce qu'il y a les quatre taxes qui pouvaient retomber. Mais en même temps, cela va faire un barrage par rapport aux pêcheurs puisqu'il y a des zones d'exclusion autour de chaque éolienne. Si vous en mettez vingt dans ce court espace, ils ne peuvent plus pêcher du tout. Ils seront obligés de partir.

... **M. Bernard PEREZ**, Président du CRPM Occitanie

Je ne suis pas certain, mais sur le trait bleu, les collectivités ne perçoivent rien. Je crois que les fermes pilotes sont à la limite de la zone définie des zones ZEE.

... **M. Frédéric AUTRIC**, Directeur de projet éolien flottant à la DREAL Occitanie

La taxe éolienne en mer s'applique sur les 12 premiers milles nautiques. On voit sur cette carte la limite des 12 milles nautiques. C'est le liseré bleu. Les éoliennes pilotes sont dans ces 12 milles nautiques.

... **M^{me} Martine VITAUX**, Citoyenne

Je parlais des suivantes. Si vous les mettez dans la même zone que les fermes pilotes, cela va faire un véritable barrage par rapport aux pêcheurs qui auront beaucoup de difficultés. Je ne parle même pas des chalutiers et des palangriers. Il n'y aura plus de possibilités. Mais si on les met beaucoup plus au large, c'est vrai que c'est plus facile par rapport aux pêcheurs. Pour certains, il y a le côté esthétique, car cela se voit moins. En même temps, les retombées financières ne seront pas évidentes du tout, car il n'y a pas de taxe déterminée. Après, c'est un peu au bon vouloir de l'espace maritime de savoir s'il y aura des taxes sur ces fermes si elles sont en dehors, donc à l'est du trait bleu.

... **M. Frédéric AUTRIC**, Directeur de projet éolien flottant à la DREAL Occitanie

Aujourd'hui, l'État réfléchit à l'élaboration d'une taxe qui s'appliquerait également au-delà des 12 milles nautiques, à juste titre, pour compenser l'impact de ces projets sur l'espace marin et pour en faciliter sans doute l'acceptabilité. Il y a cette volonté d'avancer sur ce sujet. Il y a une mission d'inspection commanditée. Cela se passe souvent comme cela dans la fonction publique. Il y a une mission d'inspecteur pour faire des propositions. Aujourd'hui, il y a des propositions faites et des discussions qui existent au sein des différents ministères concernés, le ministère de l'Énergie, mais aussi le ministère des Finances, pour voir comment on pourrait bâtir une juste taxe qui permettrait d'avoir des retombées pour des bénéficiaires que je ne connais pas aujourd'hui, puisque la taxe n'est pas construite, elle n'existe pas, mais c'est une attente exprimée sur laquelle l'État souhaite avancer.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

L'État a été interrogé précisément là-dessus. Il n'a pas souhaité révéler précisément à quoi ressemblerait cette taxe. Il a indiqué qu'elle s'inspirerait de la taxe à l'intérieur du liseré bleu pour la taxe au-delà du liseré bleu. On aimerait que l'État soit plus précis dans le débat public et qu'il indique ce que veut dire « s'inspirer de ». Mais aujourd'hui, la réponse n'est pas encore arrivée. Nous en sommes là. Je me permettrais de compléter.

... **M. Max CANEL**, Retraité

J'ai une question. Pour ce qui vous concerne, dans ces grandes zones, selon que les vingt ou cinquante éoliennes seraient à la limite proche de la côte ou au contraire à l'extrême limite proche des abysses, des canyons sous-marins, est-ce que cela changerait fondamentalement quelque chose pour vous, à surface égale sanctuarisée ?

... **M. Bernard PEREZ**, Président du CRPM Occitanie

Excusez-moi, mais vous n'avez pas la carte ?

... **M. Max CANEL**, Retraité

On imagine entre les deux.

... **M. Bernard PEREZ**, Président du CRPM Occitanie

J'ose espérer que vous l'avez.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Monsieur, pourriez-vous expliquer pour l'ensemble des personnes présentes de quelle carte vous parlez ?

... **M. Bernard PEREZ**, Président du CRPM Occitanie

Avez-vous la carte pour que je puisse répondre ? Celle avec les zones des 90 et 100 m.

... **M. Max CANEL**, Retraité

Les cartes bathymétriques précises ?

... **M. Bernard PEREZ**, Président du CRPM Occitanie

Avec la zone du plan de gestion OuestMED, la fermeture des 90 à 100 m.

... **M. Antoine LANDEAU**, Membre du secrétariat général de la CPDP

Ce n'est pas la carte que vous avez faite à Perpignan.

... **M. Bernard PEREZ**, Président du CRPM Occitanie

C'est pour répondre à la question.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Nous sommes en train d'essayer de rechercher une carte qui montre les différents isobathes, c'est-à-dire les lignes de même profondeur en fonction de la carte du golfe du Lion, pour que M. PEREZ puisse clarifier l'échange.

... **M. Bernard PEREZ**, Président du CRPM Occitanie

Cela, c'est ce qu'il y avait à Perpignan. Vous allez la trouver.

... **M. Antoine LANDEAU**, Membre du secrétariat général de la CPDP

Ces cartes qu'on projette sont disponibles à tout le monde sur le site Internet du débat public. Vous allez dans l'atlas cartographique.

... **M^{me} Élise TROUVÉ-BUISSON**, Membre du secrétariat général de la CPDP

En attendant, je me permets de relayer une question posée ce matin et à laquelle je n'ai pas trop d'éléments de réponse. Le poste électrique en mer est forcément posé ? Quelle est la profondeur à laquelle il serait posé ? Ou peut-il être flottant ?

... **M. Yannick BOCQUENET**, RTE

Cela ne vous aura pas échappé sur le schéma, on parle d'éolien flottant, pour autant, cet objet opéré par RTE, le poste électrique en mer, serait posé. Aujourd'hui, la technologie flottante pour un tel équipement n'existe pas. Elle n'existe pas parce qu'il y a deux verrous technologiques qui demeurent et qui vont être levés sans doute. En technique, on peut faire beaucoup de choses. On peut aller sur Mars, donc je pense que nous pourrons lever ces verrous-là. Il y en a deux.

Frédéric a parlé de câbles dynamiques. Ce sont des câbles qui remontent depuis le sol marin dans la colonne d'eau pour arriver soit sur l'éolienne, soit sur le poste électrique en mer. Quand on est à 100 m de bathymétrie, cela veut dire que le câble remonte sur 100 m et on est sur des poids extrêmement importants et des phénomènes de fatigue très importants. Ce sont des phénomènes d'ordre multi-axial parce qu'il y a le poids du câble lui-même, la houle, les vagues, le flotteur lui-même, donc le poste électrique en mer s'il était flottant qui créent des phénomènes de fatigue sur ces câbles dans toutes les dimensions. Aujourd'hui, cela existe, mais sur des niveaux de tension qui ne seraient pas en commune mesure avec ce dont on a besoin sur le poste électrique en mer. Cela existe déjà pour alimenter des plateformes pétrolières flottantes, ce qu'on appelle des ombilics. C'est en 132 kV. On parle de câbles à 225 kV. On est sur des niveaux de tension plus importants avec des dimensions de câbles plus importantes. Aujourd'hui, cela n'existe pas. Tous les câbliers ne disposent pas de ce type de câbles. C'est le premier verrou technique.

Le deuxième, sur ce poste-là, on agrège l'électricité produite par les éoliennes et on élève les niveaux de tension. Pour élever le niveau de tension, on a des équipements qui s'appellent des transformateurs de tension sur ce poste-là. Ce sont des équipements, de gros enroulements de cuivre qui baignent dans de l'huile pour les isoler. Lorsque cet équipement-là est soumis à des effets de houle, de vagues, à l'intérieur, cela bouge. Aujourd'hui, cela crée des dysfonctionnements sur ces équipements.

Ce sont les deux principaux verrous pour aujourd'hui avoir des postes flottants. Mais un avenir, et c'est ce qu'on a écrit dans le dossier du maître d'ouvrage, que l'on espère assez proche, on saura faire

ces postes flottants. Cela permettra d'aller au plus près des parcs et au plus loin. Aujourd'hui, comme on est tenu par le fait que ce poste soit ancré sur le sol marin, des études nous permettent de dire que jusqu'à 90 ou 100 m de bathymétrie, donc de hauteur d'eau, on est dans des ratios technico-économiques supportables. Au-delà, cela commencerait à devenir très lourd et très cher. Mais il faut savoir que les limites les plus à l'est de ces macrozones correspondent à peu près à ces hauteurs d'eau.

... **M. Max CANEL**, Retraité

D'ici quatre ans, vous avez une opportunité de résoudre ce problème à partir de la technologie qui existe pour d'autres biens souples sous-marins attachés à des plateformes flottantes. Cela existe pour d'autres éléments que des câbles électriques. Je ne sais pas si le fait que des électrons passent dans le câble change quelque chose à la vulnérabilité mécanique du support. Mais on peut très bien imaginer un support adapté à ces conditions de travail qui sont spéciales. J'ai fait des tas d'études sur des flexibles avec des carburants, donc il y a aussi une crainte. On ne peut pas se permettre une rupture. Cela se fait très bien avec des dispositions avec une boucle supportée par des bouées de sub-surface. Tout cela est réglé. C'est déformable dans tous les sens. Il n'y a pas de traction.

Une deuxième suggestion, c'est de profiter des éoliennes expérimentales pour en équiper une avec un prototype de câble qui serait proche de celui que vous devrez installer entre les vingt éoliennes et vous verrez bien son comportement. Ce serait une façon de l'étudier en situation réelle si on n'a pas trop confiance dans les calculs. On fait des simulations sur les matériaux souples comme cela. Je serais un peu plus optimiste que vous. Mais c'est vrai qu'il faut s'y mettre.

... **M. Yannick BOCQUENET**, RTE

Je l'ai été. Comme vous dites, il faut s'y mettre. Pour autant, les fabricants de câbles ne les ont pas aujourd'hui sur l'étagère. Pour engager les fonds financiers importants pour passer les différentes qualifications de ces câbles-là, tous les écueils techniques, il leur faut des volumes, des perspectives dans le temps. C'est à partir de là, quand ils auront ces perspectives, qui se profilent puisqu'on sent que le flottant commence à émerger de par le monde entier, qu'ils s'y mettront. En quatre ans, honnêtement, c'est le minimum du minimum dont on a besoin pour qualifier des câbles et s'assurer qu'en étant sur le réseau, ils pourront tenir la durée de vie qu'ont les câbles de notre réseau électrique. Je suis optimiste, mais raisonnable.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Je veux bien qu'on ouvre des parenthèses dans les parenthèses, mais je voudrais qu'on essaie de garder un fil à cette réunion. Un argument de M. PEREZ sur le fait que vous aviez une opposition sur un emplacement d'éoliennes. Vous souhaitiez montrer sur une carte à quoi cela correspondait.

... **M. Bernard PEREZ**, Président du CRPM Occitanie

Je voulais répondre à la question de monsieur.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Reposez la question. Peut-on montrer la carte à tout le monde ?

... **M^{me} Élise TROUVÉ-BUISSON**, Membre du secrétariat général de la CPDP

La carte est projetée à l'écran.

... **M. Max CANEL**, Retraité

Je voulais savoir si, du point de vue des impacts qui concernent la pêche hauturière, le fait de se trouver en limite proche du rivage des polygones bleus ou en limite côté large changeait quelque chose à cette privation d'accès à l'aire marine. Est-ce que c'est pire d'un côté ou de l'autre ?

... **M. Bernard PEREZ**, Président du CRPM Occitanie

Déjà, on ne voit pas les cartes, mais le couloir du vent est situé entre Narbonne et un peu plus bas que le cap de Leucate. C'est ce couloir-là. Vous allez vers le large. Dans la zone A, vous avez le couloir du vent qui est là. Vous voyez le carré jaune ? C'est une zone de non-pêche pendant huit mois. C'est un plan de gestion OuestMED. C'est interdit de pêcher dans cette zone pendant huit mois. Pourquoi veut-on que ce soit le plus au large ? Pour ces raisons-là. Soit on les met comme les pilotes, et là, c'est vraiment près des côtes, et dès qu'on sort de Port-la-Nouvelle, par exemple, on est tout de suite confrontés aux éoliennes et on ne peut pas travailler. On est obligés de faire beaucoup de route et de les contourner pour aller au large. Tandis que si on les met complètement au large, aux extrémités, et je vais aller plus loin, notre souhait, c'était d'aller au-delà. Légalement, les éoliennes flottantes peuvent aller jusqu'à 200 m de fond.

... **M. Max CANEL**, Retraité

Ce n'est pas légalement, c'est technologiquement.

... **M. Bernard PEREZ**, Président du CRPM Occitanie

Vous avez raison. Technologiquement, on peut les mettre jusqu'à 200 m. Notre souhait, c'est d'aller jusqu'à 200 m. Vu qu'on est à moins de 200 m, on a dit qu'on était d'accord, mais le plus au large possible. Pendant huit mois, on a cette zone fermée, on ne pourra plus travailler du tout si elles sont dans cette zone.

... **M. Max CANEL**, Retraité

Il n'y aura plus les quatre mois.

... **M. Bernard PEREZ**, Président du CRPM Occitanie

Voilà, c'est pour toutes ces raisons.

... **M. Max CANEL**, Retraité

Du point de vue de la ressource halieutique, y a-t-il des différences dans ces grandes zones pour vous ? Rencontrez-vous des espèces particulières uniquement très au large ou à la limite ?

... **M. Bernard PEREZ**, Président du CRPM Occitanie

Cela dépend des périodes. La zone des 90-100 m, à la base, j'étais contre. Je pensais qu'on nous empêchait de travailler. On est dans la deuxième année. En travaillant avec des scientifiques, on est en train de s'apercevoir des effets bénéfiques de cette fermeture. On s'est aperçu que de la laisser reposer pendant huit mois et de la travailler après pendant ces quatre mois, il y a eu du poisson. Cela a été bénéfique. À plus long terme, est-ce qu'il ne faut pas faire des zones de cantonnement fermées ? Je ne parle pas avec les éoliennes.

... **M. Max CANEL**, Retraité

De façon administrative.

... **M. Bernard PEREZ**, Président du CRPM Occitanie

Voilà. Faire des zones de cantonnement, n'est-ce pas bénéfique à terme ? Il faut peut-être l'envisager.

... **M. Max CANEL**, Retraité

Ce qu'on constate pour le thon rouge, c'est très net. Il était en voie de disparition. Depuis trois ou quatre ans, on en voit pas mal.

... **M. Bernard PEREZ**, Président du CRPM Occitanie

Parce qu'il y a eu une bonne gestion.

... **M. Max CANEL**, Retraité

C'est clair.

... **M. Bernard PEREZ**, Président du CRPM Occitanie

Elle a fait du mal à la profession.

... **M. Max CANEL**, Retraité

Cela fait mal un moment. Après, on en recueille les fruits.

... **M. Bernard PEREZ**, Président du CRPM Occitanie

Tout à fait. Mais on ne peut pas le garantir. Encore ce matin, quelqu'un a bien traité le sujet du ton et a fait un exposé. Il a dit qu'on n'était pas sûr que le plan de gestion bénéfique pour le thon marcherait pour le plan de gestion pour les chalutiers.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Merci beaucoup, messieurs. Aviez-vous terminé la présentation du projet ?

... **M. Frédéric AUTRIC**, Directeur de projet éolien flottant à la DREAL Occitanie

Je voudrais ajouter quelque chose par rapport aux enjeux qui nous concernent. Il y a un certain nombre d'enjeux qui ont été identifiés par les porteurs de projet, l'État et RTE, dans la zone en mer. Il y a les enjeux liés aux usages, de la pêche et du transport maritime notamment. Il y a aussi tous les enjeux liés à l'environnement. Le maître d'ouvrage a donné le maximum d'information qu'il avait sur ces enjeux pour les caractériser pour que le public puisse avoir des cartes et puisse savoir où ont lieu le transport maritime, les activités de pêche, etc. Quelles sont les informations qu'on a ? Que peut-on dire sur les lieux où les bateaux pêchent et là où est la ressource halieutique en termes de valeur économique ?

[Coupure de l'enregistrement en cours de propos 01:39 :37]